

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2009/51-GC(53)/15

10 août 2009

Distribution générale

Français

Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 7 b) ii) de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2009/58)

Point 25 b) de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(53)/1)

Personnel

Les femmes au Secrétariat

Rapport du Directeur général

Résumé

- Dans la résolution GC(51)/RES/18.B (Les femmes au Secrétariat) qu'elle a adoptée le 21 septembre 2007, la Conférence générale prie le Directeur général de présenter tous les deux ans un rapport sur les progrès réalisés en vue d'accroître la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au Secrétariat.
- Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif durant la période allant du 1^{er} juin 2007 au 1^{er} juin 2009.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport, recommande de le soumettre à la Conférence générale pour examen et approuve la demande adressée par le Directeur général à tous les États Membres qui n'ont pas encore désigné des points de contact pour appuyer activement les initiatives du Secrétariat en faveur du recrutement de femmes de le faire.

Personnel

Les femmes au Secrétariat

Rapport du Directeur général

A. Contexte

1. Dans la résolution GC(51)/RES/18.B (Les femmes au Secrétariat) qu'elle a adoptée le 21 septembre 2007, la Conférence générale a prié le Directeur général de lui faire rapport sur les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la représentation égale des sexes dans l'ensemble du Secrétariat en tant qu'objectif ultime à atteindre. Elle l'a aussi prié de se donner comme objectif une représentation égale dans tous les groupes professionnels et catégories de personnel au Secrétariat, y compris aux postes de responsabilité et de décision.

2. La parité hommes-femmes reste un problème au niveau de tout le régime commun des Nations Unies : selon le dernier rapport du Secrétaire général¹, la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur tant au Secrétariat de l'ONU que dans les organismes du système des Nations Unies a quasiment stagné à environ 37 % au cours de la période 2006-2008. Bien que l'Agence compte toujours parmi les organismes des Nations Unies ayant le moins de femmes dans la catégorie des administrateurs, le nombre de femmes dans cette catégorie et les catégories supérieures a augmenté de 1 % depuis juin 2007 et de 3,4 % depuis juin 2005, ce qui constitue une tendance encourageante.

3. La participation des femmes dans certaines branches des sciences naturelles, de l'ingénierie et de la technologie est également faible dans le secteur privé et les universités. Bien qu'il y ait des améliorations, le nombre total d'étudiants diplômés dans les États Membres – en particulier de femmes – dans les disciplines liées au nucléaire reste peu élevé, en sorte que le vivier de femmes dans le domaine nucléaire reste limité. Un des principaux obstacles que doit donc surmonter le Secrétariat pour atteindre l'objectif d'une représentation égale des sexes est la stagnation du nombre de femmes exerçant des carrières scientifiques, en particulier dans l'industrie nucléaire.

¹ « Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies », rapport du Secrétaire général (A/63/364) du 18 septembre 2008.

B. Initiatives du Secrétariat visant à accroître la représentation des femmes

4. Depuis 2007, le Secrétariat a mis en œuvre une politique très complète. Celle-ci couvre la question de l'égalité entre les sexes dans les effectifs, ainsi que l'intégration des questions de parité entre les hommes et les femmes dans les programmes et opérations du Secrétariat (une politique exécutée en préparation du programme et budget de l'Agence pour 2010-2011).

5. Le Secrétariat a créé une série de mécanismes coordonnés pour atteindre l'objectif de l'égalité entre les sexes. La Coordinatrice des questions d'égalité entre les sexes de l'AIEA continue d'œuvrer en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la politique sur les questions de parité. Des coordonnateurs nommés dans chaque département l'aident dans son travail et assistent les directeurs généraux adjoints dans les efforts qu'ils font pour assurer l'égalité entre les sexes dans leurs services. Par ailleurs, le Sous-Comité sur les questions concernant les sexes du Comité consultatif paritaire continue de participer aux efforts visant à accroître la représentation des femmes fonctionnaires. Ces différentes fonctions sont assurées par des fonctionnaires en plus de leurs tâches habituelles.

B.1. Mesures relatives au recrutement

6. Le Secrétariat continue de collaborer avec des représentants d'États Membres pour trouver de nouveaux moyens de faire connaître les activités de l'Agence et d'encourager des femmes très qualifiées à présenter leur candidature à des postes d'administrateur.

7. L'accent a été mis tout particulièrement sur la représentation de l'Agence à des conférences et réunions où elle peut atteindre des femmes scientifiques. On s'est également attaché à promouvoir les programmes d'emploi d'administrateurs auxiliaires, de stages et de bourses, de manière à permettre à de jeunes femmes spécialistes d'acquérir une expérience pratique.

8. Les six missions de recrutement organisées à l'invitation d'États Membres² depuis 2007 ont aussi permis d'approcher des candidates très qualifiées. Deux autres missions sont prévues en 2009.

9. Le Secrétariat a soutenu la création de deux associations qui favorisent et encouragent la présence de femmes spécialistes dans des domaines liés aux travaux de l'Agence. Women in Nuclear (WIN) a ouvert une section AIEA et Women in International Security une section autrichienne. Des membres du Secrétariat appuient le travail de ces organisations, notamment en présentant les travaux de l'AIEA à des femmes et en prenant contact avec de jeunes femmes et des étudiantes pour leur présenter des carrières dans le domaine nucléaire.

10. Pour la première fois, l'Agence a participé au Wiener Töchertag (Journée des filles à Vienne). Cinquante adolescentes entre 11 et 16 ans ont passé une journée à l'Agence pour voir en quoi consistait le travail de leurs parents. Il faut espérer que cette initiative encouragera certaines d'entre elles à choisir une profession moins traditionnelle dans un domaine comme les sciences nucléaires ou d'autres secteurs techniques.

² Le Secrétariat n'a pas de budget prévu pour les missions de recrutement et leur coût est donc assumé par les États Membres demandeurs.

11. Le Secrétariat maintient également ses liens avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes des Nations Unies, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (OSAGI) auprès du Secrétaire général et d'autres organisations œuvrant en faveur d'une représentation égale des sexes.

12. On continue d'accorder un soin particulier à l'évaluation des candidatures féminines au cours des processus de présélection et de sélection pour des postes vacants. En cas de qualifications comparables pour un poste, les candidatures féminines font l'objet d'une attention spéciale.

B.2. Participation des États Membres

13. En mars 2005, le Secrétariat a demandé à tous les États Membres de désigner un point de contact pour appuyer activement les efforts déployés en vue de recruter des femmes. Au 30 juin 2009, 53 États Membres s'étaient associés à cette initiative. Le Secrétariat rencontre régulièrement les points de contact pour les informer de l'évolution récente de la situation, ainsi que pour examiner des moyens d'encourager des femmes très qualifiées, venant ou non du secteur gouvernemental à poser leur candidature à des postes vacants à l'Agence. Les points de contact transmettent également des informations aux établissements, organismes, universités et organisations professionnelles et féminines du pays, facilitent les contacts avec eux et leur distribuent directement les avis de vacances de postes de l'Agence. Avec leur aide, le Secrétariat a mis en place un réseau de quelque 500 établissements auxquels les avis de vacances de postes sont envoyés chaque mois par courrier électronique. Les points de contact organisent en outre des missions de recrutement, contribuent à faire connaître l'Agence en tant qu'employeur potentiel en diffusant des informations dans des revues et sur des sites spécialisés et assurent la promotion des programmes d'emploi d'administrateurs auxiliaires, de stages et de bourses. L'Agence est la seule organisation du régime commun des Nations Unies à avoir lancé et mis en œuvre une telle mesure.

B.3. Équilibre entre le travail et la vie privée

14. Le Secrétariat réexamine, met à jour et renforce continuellement sa politique relative aux conditions de travail et de vie. La plupart des mesures adoptées par d'autres organisations du régime commun des Nations Unies pour améliorer ces conditions (comme par exemple les horaires souples, le travail à temps partiel et le travail à domicile) sont appliquées depuis longtemps. Le Secrétariat organise régulièrement des réunions d'information sur ces programmes à l'intention du personnel, qui en bénéficie de plus en plus. Par exemple, à la suite d'un projet pilote commencé en 2004 et couronné de succès, une politique encourageant le travail à domicile a été officiellement lancée en 2008 et 30 employées en ont profité jusqu'à présent.

B.4. Mesures relatives à l'établissement de rapports

15. Les chefs de département rendent compte chaque année des mesures prises et des activités exécutées en vue d'accroître le nombre de femmes dans la catégorie des administrateurs. Non seulement tous les secteurs du Secrétariat continuent d'accorder une attention particulière à la nomination de femmes parmi les candidats présélectionnés lors du processus de recrutement, mais aussi ils s'efforcent de donner à de jeunes femmes spécialistes l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle dans les domaines des technologies et des applications nucléaires. On porte une attention particulière à la participation de femmes à des conférences, ateliers et projets de recherche, ainsi qu'au sein de comités et de missions de consultants.

16. Des femmes occupant des postes à responsabilités au sein du Secrétariat ont participé à des cours axés sur la sensibilisation aux comportements sexistes et sur les aptitudes à la communication.

C. Représentation des femmes au Secrétariat

17. L'annexe comprend des chiffres et des diagrammes illustrant les résultats présentés ci-après.

C.1. Situation actuelle

18. Au 1^{er} juin 2009, le nombre total de femmes au Secrétariat était de 967, soit 42,1 % des effectifs.

- Dans la catégorie des services généraux (qui recouvre différents postes tels que technicien informatique, technicien de laboratoire, assistant comptable et agent chargé des achats), le pourcentage de femmes n'a pratiquement pas changé (61 % contre 60,5 % en 2007).
- Le pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs³ est passé de 22,4 % au 1^{er} juin 2007 à 23,4 % au 1^{er} juin 2009 (soit une augmentation de 1 %).

19. La suite du présent rapport ne porte que sur le personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs.

20. Au 1^{er} juin 2009, le déséquilibre hommes-femmes reste plus important au niveau des cadres supérieurs, aussi bien dans les secteurs scientifiques et techniques que dans le secteur administratif. Toutefois, à la classe D-2, où en juin 2007, il n'y avait aucune femme, il y en a maintenant trois, soit 20 % des fonctionnaires à cette classe.

21. Le pourcentage de femmes par groupe professionnel était le suivant :

- Secteur administratif : 34,7 % (contre 35,7 % en juin 2007 et 31,3 % en juin 2005).
- Secteurs scientifiques et techniques : 17,3 % (contre 15,5 % en juin 2007 et 14,1 % en juin 2005).

C.2. Candidatures et nominations

22. Pendant la période considérée, 13 727 candidatures externes ont été reçues pour des postes inscrits au tableau d'effectifs : 21,5 % provenaient de femmes et 78,5 % d'hommes (contre 19,6 % de femmes pour la période précédente et 17,7 % de femmes pour l'avant-dernière période).

23. Parmi les candidats externes qui ont été considérés comme « très qualifiés », 21,5 % étaient des femmes et 78,5 % des hommes (contre 24,5% de femmes pour la période précédente et 16,7 % pour l'avant-dernière période) :

- Dans les secteurs scientifiques et techniques, le pourcentage de femmes très qualifiées était de 15,8 % en 2009 (18 % pour la période précédente) ;
- Dans le secteur administratif, il était de 31,3 % (33,3 % pour la période précédente).

24. Parmi les candidats retenus, 21 % étaient des femmes (contre 32,1 % pour la période précédente).

25. Pendant la période considérée, dans 68,3 % des cas où une candidature externe a été retenue et où des candidates externes ont été considérées comme très qualifiées, c'est une femme qui a été choisie.

³ Le personnel occupant des postes inscrits au tableau d'effectifs comprend l'ensemble des personnes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur qui sont soumises au Statut et au Règlement du personnel, qui ont été nommées conformément aux procédures standard de recrutement, qui sont payées par des fonds provenant du budget ordinaire et qui ont un contrat de durée déterminée d'un an ou plus. Cette catégorie ne comprend pas les personnes telles que les experts fournis à titre gracieux, les consultants et les fonctionnaires payés au titre des fonds extrabudgétaires.

Cela montre à nouveau que des efforts importants sont faits lors du processus de sélection pour tenir compte du problème du déséquilibre entre les sexes.

26. Le nombre total de femmes recrutées représentait 28 % des nominations externes (contre 31,2 % pour la période précédente) :

- Dans les secteurs scientifiques et techniques, 29,2 % des 65 fonctionnaires recrutés étaient des femmes (contre 26,1 % des 92 nouveaux fonctionnaires pour la période précédente).
- Dans le secteur administratif, 26,6 % des 64 fonctionnaires recrutés étaient des femmes (contre 40,8 % des 49 nouveaux fonctionnaires pour la période précédente).

27. Si tout est fait pour nommer des femmes très qualifiées à des postes vacants, ces efforts entrent parfois en conflit avec les objectifs fixés dans les résolutions de la Conférence générale concernant l'augmentation du nombre de fonctionnaires venant d'États Membres non représentés, sous-représentés ou en développement (dont la plus récente est la résolution GC(51)/RES/18).

C.3. Femmes ayant des contrats de longue durée

28. Le pourcentage de femmes ayant des contrats de longue durée est de 39,9 % (36,1 % en juin 2007), celui des hommes de 48 % (42,7 % en juin 2007). Dix femmes ayant des contrats de longue durée ont quitté le Secrétariat au cours de la période considérée, tandis que 17 s'en sont vu attribuer un.

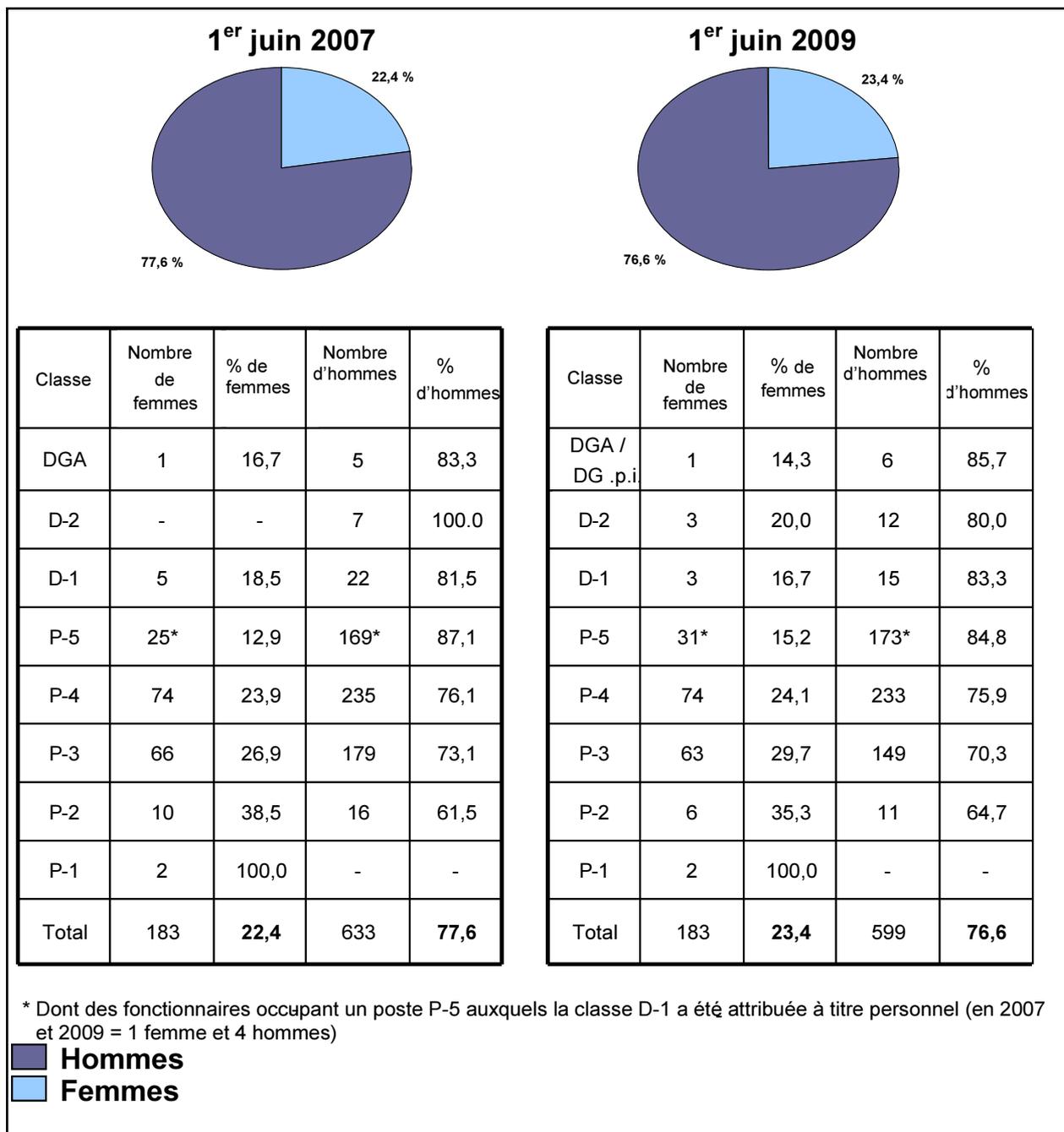
29. Dans les secteurs scientifiques et techniques, le pourcentage de femmes ayant un contrat de longue durée est de 39,8 % (37,3 % en 2007 et 47,2 % en 2005). Le pourcentage correspondant chez les hommes est de 51,8 % (45 % en 2007 et 42,5 % en 2005). Dans le secteur administratif, le pourcentage de femmes ayant un contrat de longue durée est de 40 % (37 % en 2007 et 37,9 % en 2005) et celui des hommes de 39,2 % (37,8 % en 2007 et 35,6 % en 2005).

D. Travaux futurs

30. Il y a eu une légère amélioration de la représentation des femmes au Secrétariat au cours de la période considérée. Le Directeur général encourage vivement tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner un point de contact et se félicite de la participation active des États Membres aux efforts visant à atteindre l'objectif ultime d'une représentation égale des sexes dans l'ensemble du Secrétariat.

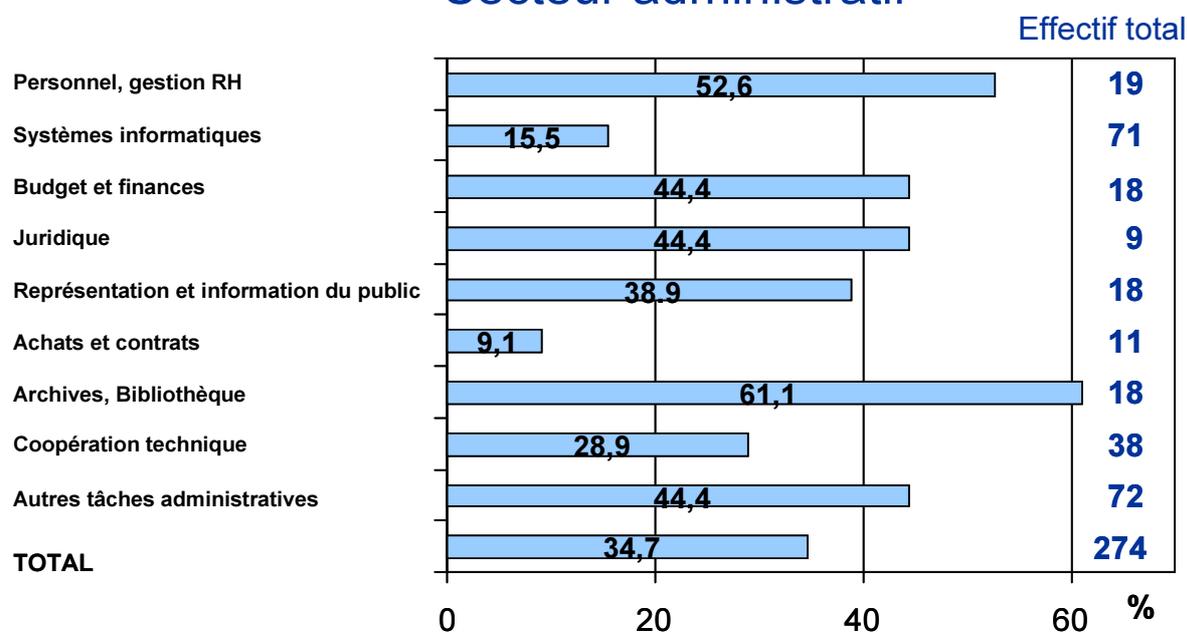
**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes inscrits
au tableau des effectifs :**

Pourcentage des postes occupés par les femmes et les hommes



**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes inscrits
au tableau des effectifs par groupe professionnel :**
Pourcentage des postes occupés par des femmes
1^{er} juin 2009

Secteur administratif



Secteurs scientifiques et techniques

